

## Municipalité de Saint-Anicet



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-greffier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 1 décembre 2025 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

---

#### *Nature et effets : 2025-0012*

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage ayant :

1- une superficie totale de 223 mètres carrés au lieu de 130 mètres carrés ce qui représente 145% de la superficie habitable au sol de la maison au lieu de 85% (article 7.15, note 3 du règlement de zonage 585) et permettre que cette superficie soit encore dépassée de 66.9 mètres carrés de plus pour un totale de 289.9 m<sup>2</sup> (187.5%) pour permettre la construction d'un abri d'auto attenant au garage détaché (article 7.7, note 1 et dispositions particulières, alinéa 2 du règlement de zonage no 585)

2 – une hauteur totale de 8.78 mètres, excédant de plus que 70% la hauteur du bâtiment principale de deux étage (article 7.15, note 4 du règlement de zonage 585) ;

**Identification du site concerné : 611, Route 132**

---

#### *Nature et effets : 2025-0013*

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'une deuxième entrée piétonnière en façade du bâtiment principal, de type porte-vitrée, alors que l'article 8.13, aliéna 3 du règlement de zonage numéro 585 ne le permet pas.

**Identification du site concerné : 1160, Route 132**

---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 1 décembre 2025 à 15 h 00 :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : [dg@stanicet.com](mailto:dg@stanicet.com)

Donnée à Saint-Anicet, ce 12 novembre 2025.

Denis Lévesque  
Directeur général et greffier trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Denis Lévesque, directeur général de la Municipalité de Saint-Anicet, affirme solennellement que j'ai publié l'avis ci-haut conformément à la Loi, le 12 novembre 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne le présent certificat le 12 novembre 2025.

Denis Lévesque  
Directeur général et greffier trésorier